



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FISCALITÉ : DÉNONCIATIONS SPONTANÉES NON PUNISSABLES

Augmentation du nombre de dossiers déposés: tous les contribuables sont concernés

Le nombre de dénonciations spontanées non punissables est en augmentation. L'Administration cantonale des impôts a ouvert environ 3500 dossiers de janvier à mai 2017. Cet accroissement est à mettre en lien avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de la loi fédérale sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. La nouvelle législation pousse vraisemblablement les personnes physiques à s'autodénoncer durant cette année 2017.

Merci de bien vouloir consulter le document en pièce jointe (communiqué de presse complet)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2017

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 ; Pierre Curchod, adjoint à la directrice générale, Direction générale de la fiscalité, 021 316 20 73

[Communiqué de presse complet \(augmentation du nombre de dénonciations spontanées\)](#)